

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2309-16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et septembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+2 proc
Votants : 12

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Fabienne GALLI – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC –
Fabrice FONTAINE - Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI

Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS
Absentes : Béatrice ROZIER – Karine FAGES
Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Décision modificative n°1
Budget eau et assainissement**

Dans le courant de l'année, des opérations d'ordre budgétaire sur les amortissements des subventions sont venues s'ajouter sur certains articles.

Dans ces conditions et afin d'ajuster le budget primitif 2023, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'ouverture et à la fermeture des crédits correspondants par la Décision modificative n°1 de 2023 jointe en annexe.

La décision modificative n°1 se présente comme suit :

Section fonctionnement / investissement : Transferts d'article à article pour un montant de 999.52 € (dépenses-recettes).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les transferts mentionnés sur ladite décision modificative n°1 annexée à la présente délibération sur le budget eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

La secrétaire,


Eliane CALDEI-VIDAL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 25/09/2023
Qualité : Maire